

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER  
du 19 octobre 2012**

Les membres de l'assemblée générale de l'Institut national du cancer se sont réunis

**le 19 octobre 2012 à 14h**

dans les locaux de l'Institut national du cancer,

sis 52 avenue André Morizet – 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

Ont signé la feuille de présence les représentants des membres présents ou représentés suivants :

<b>MEMBRE DU GIP</b>		<b>Représenté(e) par</b>	
1	<b>Etat</b>	La présidente du conseil d'administration, Mme Agnès BUZYN	
		Représentant de la direction générale de la santé	M. MELIHAN-CHEININ
		Représentant de la direction générale de l'offre de soins	M. POURIAS
		Représentant de la direction de la sécurité sociale	Mme ARVIS
		Représentant du ministre chargé la Recherche et de l'Innovation	Mme DEVILLE DE PERIERE Mme Christine COSTE, elle-même représentée par Mme DEVILLE DE PERIERE
2	<b>INSERM</b>	M. André SYROTA	
3	<b>CNRS</b>	Mme Ursula HIBNER	
4	<b>CNAMTS</b>	Mme KETERS	
5	<b>CCMSA</b>	M. Franck DUCLOS	

6	<b>RSI</b>	M. Pascal PERROT
7	<b>LNCC</b>	Mme Jacqueline GODET
		Mme Marie-Hélène VOEGELIN
8	<b>FHF</b>	M. André FRITZ
		Mme TRILLET-LENOIR
9	<b>FHP</b>	M. Gérard PARMENTIER
10	<b>FNCLCC</b>	Mme Pascale FLAMANT
11	<b>FEHAP</b>	Mme Samah BEN ABDALLAH

Assistaient également à l'Assemblée générale :

- Madame Anne BURSTIN, directrice générale de l'INCa,
- Monsieur Fabien CALVO, directeur général adjoint, directeur de la recherche,
- Madame Martine LEQUELLEC-NATHAN, directrice générale adjointe, directrice de la santé publique et des soins et de la vie des malades,
- Madame Brigitte JEANNOT, agent comptable,
- Monsieur Etienne LONCHAMP, représentant de la délégation unique du personnel de l'INCa,

**Point unique : Approbation de la substitution, en tant que membre du GIP, de la « Fondation ARC pour la recherche sur le cancer » à « l'Association pour la Recherche sur le Cancer »**

L'assemblée générale vise à prendre acte du changement de statut de l'association ARC, qui devient une fondation. Le GIP doit donc voter collectivement pour valider l'intégration de ce nouveau membre au sein du GIP INCa.

Monsieur Jacques RAYNAUD remercie la présidente de l'INCa d'avoir convoqué cette assemblée générale pour permettre cette formalité. Il explique que le changement de statut de l'ARC résulte de la volonté d'améliorer les conditions de réalisation de sa mission, à savoir le soutien de la recherche sur le cancer en France et l'information sur l'avancée des connaissances. Le conseil d'administration et l'assemblée générale des adhérents de l'ARC ont adopté à l'unanimité le projet de création de la Fondation ARC afin de lui permettre d'adapter ses modalités d'interaction avec la recherche et de disposer de ressources nouvelles.

L'article 1 des nouveaux statuts reprend la mission de l'association ARC : lutter contre le cancer par la recherche. Suite aux démarches auprès du Ministère de l'intérieur et du Conseil d'Etat, la création de la Fondation a été officiellement annoncée en mai 2012 et suivie de la dissolution de l'association ARC, ce qui explique la nécessité d'un vote de l'assemblée générale du GIP sur l'intégration de la Fondation en tant que nouveau membre.

Monsieur Jacques RAYNAUD indique que les décrets de création et de dissolution sont parus. Dans un souci de déploiement des ressources, la Fondation ARC dispose du statut de fondation reconnue d'utilité publique, tout en ayant la possibilité d'abriter d'autres organisations ou d'autres fondations. Elle ne possède plus d'assemblée générale, ni de membres. La Fondation a adopté son règlement intérieur. Afin d'assurer sa pérennité, sa dotation initiale s'élève à 20 millions d'euros et l'ensemble des actifs et passifs de l'association ARC lui ont été transférés juridiquement, y compris les contrats des partenaires et des salariés.

La Fondation s'appuie sur les statuts-type du Conseil d'Etat et la gouvernance relèvera de trois collèges composés de quatre membres à savoir :

- le collège des fondateurs
- celui des personnes qualifiées
- et celui des membres de droit qui sont les Ministères de l'intérieur, de la Recherche, de la Santé et de l'Economie et des finances.

La Fondation ARC s'inscrit totalement dans la continuité de l'association ARC et souhaite donc poursuivre le partenariat avec le GIP INCa. La Fondation sollicite donc son intégration au sein du GIP afin de permettre à son représentant de participer et de voter au conseil d'administration de l'INCa.

A l'unanimité, l'assemblée générale approuve la substitution, en tant que membre du GIP, de la « Fondation ARC pour la recherche sur le cancer » à « l'association pour la recherche sur le cancer ».

Monsieur Jacques RAYNAUD remercie l'assemblée générale de l'INCa.  
Madame Agnès BUZYN clôt la séance.

\*\*\*\*\*

Madame Agnès BUZYN  
Présidente